

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 04 FEVRIER 2021

**Ordre du jour :**

- ⇒ Point n°1 : Validation du compte rendu du Comité Syndical du 09 décembre 2020,
- ⇒ Point n°2 : Vote du budget primitif 2021,
- ⇒ Point n°3 : Autorisation de signature pour l'achat de terrain à Saint Magne de Castillon
- ⇒ Point n°4 : Autorisation de signature pour la vente d'une parcelle de terrain de la Recyclerie
- ⇒ Point n°5 : Règlement intérieur du Comité Syndical,
- ⇒ Point n°6 : Tableau des effectifs,
- ⇒ Point n°7 : Signature d'une convention pour la collecte et la valorisation des déchets d'équipements électriques et électronique (DEEE),
- ⇒ Point n°8 : Adhésion à Gironde Ressources.
- ⇒ Point n°9 : Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques à Rimons
- ⇒ Point n°10 : Ticket restaurant

**Informations :**

- Rapport des décisions prises dans le cadre des délégations consenties,
- Espace de partage entre l'USTOM et ses délégués : réseau Yammer,
- Dates des assemblées du 1<sup>er</sup> semestre.

**Questions Diverses**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt et un, le quatre février à 18h20, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Simone Veil de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

**Date de la convocation :** 26 janvier 2021

**Délégués en exercice :** 39                      **Délégués présents :** 30                      **Pouvoirs :** 3

**Délégué n'ayant pas pris part au vote :** 1

**Secrétaire de séance :** Christophe MIQUEU

**Présents :** Bernis Hunald, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Directeur du service administratif, Sabine OESTEREICH, assistante de direction.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols :** ANGELY Jacques, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOURDIER christian), PAULETTO Patrice, POIVERT Liliane, THIBEAU Daniel / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** LABORDE Thierry, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe, TOUZEAU Alain / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** LE GOUZOUQUE Yannick, MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** LAPEROUSAZ Patrick, REY Jean-Louis / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BOUDENS David, CELESTE Patricia, GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), LACHAIZE Yolande (pouvoir de ROBERT Pierre), MARGOUILLE Michel, MAS François, PLAT Tristan / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** ARTERO Hervé, DESPUJOL Michel, GERVAIS Jacques, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian, MASCOTTTO Jean-Louis, MERCIER Bastien, MONGET Oliver, VILLETTE Roger.

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols :** BOURDIER Christian (pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude)

**Communauté de communes du Pays Foyen :** GARCIA Miguel (pouvoir à GROSSIAS Mireille), ROBERT Pierre (pouvoir à LACHAIZE Yolande)

**Absents excusés :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols :** BOURDIER Christian, BREILLAT Jacques, FAURE Charles,

**Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BOIDE Thierry, MARTY Sylvain.

**Communauté de communes du Pays Foyen :** GARCIA Miguel, ROUBINEAU Jean-Pierre.

M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Président ouvre la séance à 18h20, en remerciant M. christophe MIQUEU d'accueillir le Comité Syndical ce jour et demain, pour la restitution de l'étude sur la collecte.

Suite à la remarque de délégués, il indique qu'à la convocation du prochain comité syndical sera jointe une attestation de circulation à chacun des délégués.

Par ailleurs, il excuse un certain nombre de délégués retenus sur leur commune du fait des inondations.

Le Président précise le rôle des suppléants présents en leur indiquant qu'ils peuvent suppléer les titulaires absents dans l'ordre de la liste fournie par la CDC. Les suppléants ne sont pas affectés à un titulaire, aucune procuration n'est nécessaire.

|                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Point n°1 : Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 09 décembre 2020</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------|

Le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Comité Syndical du 09 décembre 2020.

Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président informe les délégués sur les actualités suivantes :

Il fait part :

- de l'arrivée du responsable administratif, M. Philippe CHUCHE, détaché de la mairie de BEGELES(33), à qui il demande de se présenter. Le Président tient à remercier Mme Juliette PETYT, ancienne comptable de l'USTOM, qui été d'un secours précieux pour établir des comptes sincères, depuis le départ de M. CALVET.

- de la validation de l'avenant COVED par la Préfecture, le 20 janvier, pour la poursuite du marché de PAV au 1<sup>er</sup> février,

- de l'encaissement fin 2020 de recettes supplémentaires RI, d'un versement supplémentaire de CITEO, que l'on ne pouvait pas apprécier pour le DOB,

- du rapport de la cour des comptes concernant le marché de traitement des ordures ménagères de la métropole avec VEOLIA, lequel souligne la situation de quasi monopole de cette entreprise, qui gère les deux incinérateurs de Bègles et Cenon, ainsi que le centre d'enfouissement de Lapouyade. La cour des Comptes plaide pour une gouvernance partagée. Le Président, ainsi que les 11 syndicats entourant la métropole ont saisi à nouveau, Mme la Préfète, mais toujours pas de retour pour une réunion. Des ouvertures pourraient être envisagées, telles que des aides de la métropole pour de la communication, mais cette participation ne contrebalancera pas l'augmentation du coût du traitement que nous subissons.

- de l'absence de réponse de Mme la Ministre B. POMPILI (novembre 2020) sur la prise en charge du chômage partiel dû à la COVID 19 et le gel de la TGAP pour 2021, de l'absence de réponse du Président de la Région Aquitaine M. Rousset (novembre 2020), pour l'octroi de subventions.

- de l'absence de réponse au rescrit de TVA transmis à la DRFIP en décembre 2020. Nous avons donc un nouveau taux de TVA s'appliquant sur les déchets au 1<sup>er</sup> janvier, mais on ne sait toujours pas sur quoi on doit l'appliquer, et nous ne savons pas si notre facturation RI qui comporte une TVA à 10% aurait pu être établie avec une TVA à 5,5 % sur une partie de la redevance. Rien n'est réglé non plus sur les taux applicables par nos différents prestataires.

Le président s'insurge contre le fait que si nous n'avons pas de réponse de l'état, en revanche nous avons eu 4 contrôles de la DREAL sur les déchèteries de Gensac, Pineuilh, St Magne, le quai de transfert de Massugas, avec réponse exigée dans les 15 jours. Ces contrôles vont forcément engendrer des charges supplémentaires.

Pour conclure, le président indique que depuis mardi, nous avons dû fermer la déchèterie de Saint Magne du fait de l'inondation du bas de quai, entraîné par le débordement d'un étang jouxtant la déchèterie. Le fossé qui permettait d'évacuer le trop plein de l'étang a été comblé il y a plusieurs années. Il faudra le remettre en état lors du réaménagement de la déchèterie.

Monsieur Thierry LABORDE quitte la salle.

## Point n°2 : Vote du budget primitif 2021

Le Président présente le budget primitif en rappelant que le Débat d'Orientations Budgétaires 2021 s'est tenu lors de la séance du Comité Syndical du 09/12/2020. A ce jour, on peut constater un excédent de fonctionnement 2020 important, du fait de dépenses programmées non réalisées, et de recettes exceptionnelles.

Le budget primitif 2021 proposé s'équilibre à hauteur de :

- 10 799 696,99 € en section de fonctionnement
- 859 055,39 € en section d'investissement

La détermination des dépenses de prestations au 011 ont été déterminées à tonnage constant, les relevés COVER ne traduisant pas de baisse de production OM ni d'augmentation des tonnages du tri.

### La section de fonctionnement

|                           |                                                     | Compta                    | cas d'un BP avant vote CA   |
|---------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT |                                                     | Total BP 2020<br>+ BS +DM | Estimation BP 2021<br>Revue |
| DEPENSES                  |                                                     |                           |                             |
| 011                       | Charges Générales                                   | 983 531,68 €              | 1 206 271,21 €              |
|                           | Marchés de prestations et 611                       | 5 470 324,60 €            | 6 113 888,87 €              |
|                           | <b>Sous-Total 011 :</b>                             | <b>6 453 856,28 €</b>     | <b>7 320 160,08 €</b>       |
| 012                       | Charges de Personnel                                | 2 191 489,68 €            | 2 412 866,12 €              |
| 65                        | Autres charges de gestion courante                  | 43 200,00 €               | 52 141,82 €                 |
| 66                        | Charges Financières                                 | 92 168,55 €               | 92 947,56 €                 |
| 67                        | Charges Exceptionnelles                             | 32 000,00 €               | 47 500,00 €                 |
| 68                        | Provisions pour risques et charges                  | 50 000,00 €               | 50 000,00 €                 |
| 042                       | Dotations aux amortissements/Cession                | 713 300,00 €              | 774 081,41 €                |
| 022                       | Dépenses imprévues                                  | 30 000,00 €               | 50 000,00 €                 |
| 023                       | Virement à la section d'Investissement              | 1 438 909,74 €            |                             |
| <b>TOTAUX :</b>           |                                                     | <b>11 044 924,25 €</b>    | <b>10 799 696,99 €</b>      |
| RECETTES                  |                                                     | Total BP 2020<br>+ BS +DM | Estimation BP 2021<br>Revue |
| 74                        | CDC- appels RI                                      | 7 350 267,00 €            | 8 690 133,16 €              |
|                           | SUBV. eco-emballages/Eco DDS/Eco-folio/Eco-Mobilier | 916 000,00 €              | 906 600,00 €                |
|                           | Ademe                                               | 21 000,00 €               | 17 500,00 €                 |
|                           | Remboursements sur CAE                              | 41 663,92 €               | 57 000,00 €                 |
|                           | <b>Sous-Total 74 :</b>                              | <b>8 328 930,92 €</b>     | <b>9 671 233,16 €</b>       |
| 70                        | Produit des services dont facturations              | 582 450,00 €              | 704 794,00 €                |
| 042                       | Opération d'ordre                                   | 172 627,88 €              | 172 627,88 €                |
| 013                       | Remboursements sur rémunération                     | 78 836,91 €               | 30 000,00 €                 |
| 75                        | Autres revenus dont Magasin Recyclerie              | 177 800,00 €              | 202 001,00 €                |
| 76                        | Produits financiers                                 | 0,00 €                    | 0,00 €                      |
| 77                        | Produits exceptionnels                              | 14 300,02 €               | 19 040,95 €                 |
| 002                       | Solde cumulé reporté                                | 1 708 152,02 €            |                             |
| <b>TOTAUX :</b>           |                                                     | <b>11 044 924,25 €</b>    | <b>10 799 696,99 €</b>      |
|                           |                                                     | <b>Résultat CA 2020 :</b> | <b>0,00 €</b>               |

Le Président reprend chaque article afin d'en expliquer les montants.

### **Les dépenses de fonctionnement**

#### **➤ Charges générales et marchés de prestation : 7 320 160,08 €**

En ce qui concerne les charges générales hors prestation de services (611), le volume financier estimé se situe à hauteur de **1 206 271,21 €**.

Le Président fait part aux délégués qu'un tableau récapitulant toutes les charges depuis 2018 a été établi par les services. Il permet de suivre les évolutions des dépenses et d'expliquer les augmentations poste par poste.

Il précise que ce chapitre enregistre une augmentation liée notamment : à la mise en place du projet « bio déchets », des achats liés aux EPI et COVID, la maintenance des équipements neufs, la location de matériel roulant, la réparation de bennes de déchèteries, l'achat de sacs pour la collecte des DPS à Sainte Foy la Grande, une augmentation des fournitures et de l'outillage en vue de minimiser le recours aux prestataires, la mise en place d'une prestation informatique, des frais d'études comparatives et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En ce qui concerne les marchés de prestation de service, le volume financier estimé représente **6 113 888,87€** sans la collecte estivale.

Le Président explique que la collecte (3M€ environ) est le poste plus important du fait de l'étendue du territoire (1 000 KM carrés) et de l'habitat dispersé entraînant pour le prestataire de service des trajets et des rotations de bennes et de camions importants.

Il précise également que cette augmentation substantielle est liée notamment, aux révisions de prix des marchés, à la très forte réévaluation des coûts de traitement, à l'augmentation des coûts de vidéo surveillance, l'aboutissement d'installation du parc (Massugas, Rimons, Recyclerie), l'externalisation de gestion du déchet vert sur année pleine, l'augmentation des coûts de transport (tri sélectif moins dense en extension), des vidanges de bacs de rétention.

Il indique par ailleurs, que le contrat COVED sera prolongé en 2022, le nouveau marché de collecte ne pouvant être lancé avant début 2022. Actuellement, conformément aux dispositions du marché conclu en 2015, l'USTOM met gratuitement à la disposition du prestataire, des bureaux et sanitaires, un parc de stationnement des bennes, un atelier, des vestiaires. Dans le nouveau contrat, il est envisagé d'inclure un loyer, d'établir une convention pour la répartition des fluides ce qui nous obligera à investir dans des compteurs supplémentaires, car actuellement les compteurs d'eau et électrique sont communs.

Le Président précise que ce chapitre entérine la non reconduction de la collecte estivale.

Il demande s'il y a des questions sur ce chapitre :

Un délégué se fait préciser le fait que c'est le poids du marché de VEOLIA qui a le plus d'impact.

Le Président répond positivement et précise que l'USTOM subit ces augmentations comme tous les autres syndicats, hors Métropole.

Mme POIVERT demande si la différence de coût correspond à l'augmentation du coût du marché de VEOLIA auquel s'ajoute la TGAP ?

Le Président lui répond qu'effectivement, au niveau de la COVED nous sommes sur le même montant, mais que ce qui nous pénalise c'est l'enfouissement et la TGAP cumulés sur le marché VEOLIA.

Mme POIVERT demande comment les élus peuvent expliquer à leurs administrés que malgré l'augmentation de 18% de la grille, il n'est pas maintenu de collecte estivale. Il est à craindre une augmentation des impayés.

Le Président comprend les interrogations de MME POIVERT mais l'augmentation était une nécessité financière pour éviter la cessation de paiements. Il explique que la collecte estivale n'a été utilisée que par 2 000 usagers en 2020, que souvent les bennes parcouraient plusieurs kilomètres sans avoir à lever de bac. Le coût de ce service a été supporté par l'ensemble des usagers alors que seulement une partie d'entre eux l'a utilisé. Ne conviendrait-il pas que seuls les bénéficiaires de cette collecte, paient ce service ? mais si nous modifions le service rendu, il faudra prévoir le changement de la grille, ce que nous ne pouvons pas faire pour l'instant, suite aux recommandations de l'avocat, du fait des affaires en cours.

Il informe le comité que des études vont être lancées pour l'optimisation de la collecte, le passage à la TEOMI ; il précise que cette dernière ne pourra succéder immédiatement à la RI, une année de transition à la TEOM étant nécessaire. L'USTOM devra se faire assister d'un cabinet d'études, afin de connaître les conséquences financières, humaines et techniques d'un tel changement.

➤ **Frais de personnel : 2 412 866,12 € :**

Le Président explique que les frais de personnel sont en augmentation, bien qu'il ne soit pas prévu de recrutement d'agents au BP 2021. il devrait en être autrement au budget supplémentaire car le renfort d'un mi-temps au service RH pour soutenir l'agent en place sur la gestion des salaires, les recrutements..., ainsi que le recrutement d'un agent au service communication, sont une nécessité.

Des changements d'affectations ont été effectués en début d'année, suite à la démission d'un agent au service exploitation pour cause de déménagement, et au retour de la responsable de la recyclerie, affectée au service RI.

Un budget de 35 K€ est intégré pour des tickets restaurant et il est prévu une bascule des frais d'intérim sur ce chapitre (611 initial) pour un montant de 46 K€.

Sont à l'étude, l'optimisation en personnel des services déchèterie, transport et conteneurisation.

Le Président fait part aux délégués que lors d'une réunion du PETR Grand Libournais, il a appris qu'il pourrait peut-être être envisagé de bénéficier d'un chargé de mission sur des fonds LEADER.

Mme POIVERT explique qu'un point sur les besoins des Communautés de Communes est nécessaire afin de savoir si un plan d'action peut être envisagé. Des aides à la modernisation de l'outil de travail peuvent être obtenues.

**Les recettes de fonctionnement :**

➤ **La redevance incitative :**

Le Président explique qu'à la suite du vote de la grille tarifaire 2021, le produit total à facturer est estimé à 9 655 704 € HT, ce produit devant permettre d'équilibrer le budget primitif 2021.

Toutefois, Il n'est inscrit au budget primitif que pour son produit net, c'est-à-dire appelé auprès des Communautés de Communes, soit pour un montant de 8 690 133.16 € HT.

Le Président met en avant le fait que la grille tarifaire couvre 85% des dépenses de fonctionnement (ce qui correspond au niveau relevé en général sur les autres syndicats à la RI), mais que ce n'est pas suffisant. Afin de faire le point sur les investissements, il a demandé à M CHUCHE de travailler sur les perspectives afin de savoir quels sont les investissements vraiment nécessaires et comment l'USTOM va pouvoir y faire face.

Il précise que la difficulté de l'USTOM réside en partie dans le fait que d'un côté, on est considéré comme un établissement privé (au niveau du personnel) mais que de l'autre, nous sommes tenus de fonctionner comme un service administratif et non industriel et commercial, nous sommes donc tenus par l'obligation de passer par des marchés qui prennent des mois, ce qui nous empêche d'avoir de la réactivité. C'est pourquoi une étude sur l'externalisation de la gestion du haut et du bas de quai est en cours.

Il précise que l'augmentation de la grille est répartie de la façon suivante ; 42% pour l'enfouissement, 20% pour la TGAP, 17% de charges générales, 15% pour le personnel le restant étant réparti sur le traitement (1%), le transport (2%), la collecte (1%) et autres charges (2%) qui sont également en augmentation.

Il précise aussi, que pour le compte administratif prévisionnel de 2020, l'USTOM a perçu des recettes supplémentaires sur les facturations 2014, 2015 et 2016 suite au recouvrement actif des trésoreries à hauteur de 249 454,82 €, montant que nous ne sommes pas certains de retrouver l'an prochain. Le rythme d'encaissement sur les années postérieures est légèrement supérieur aux prévisions. Le total du delta s'établit à 432 000 €.

Afin de réduire le montant des restes à recouvrer, certains délégués proposent de mettre la taxe au nom des propriétaire au lieu des locataires.

Le Président explique que cette option, qui est évoquée dans le règlement de collecte serait sûrement efficace, mais que la difficulté de cette démarche pourrait se situer au niveau de la CNIL.

Pour connaître les noms et adresses des propriétaires, il faudrait les demander aux mairies, car nous ne possédons pas les fichiers des impôts fonciers, ce qui pourrait nous placer en situation difficile vis-à-vis de la CNIL, si nous n'obtenions pas l'accord des propriétaires. Il faut que l'on soit assuré juridiquement pour rattacher à chaque logement les impayés or, les documents fournis par la trésorerie, ne permettent pas de le faire. C'est le Trésor Public qui doit faire le nécessaire pour le recouvrement.

Il rappelle que le problème des déchets est national et que le coût doit être supporté collectivement.

Un délégué souligne que le problème des déchets devrait être beaucoup mieux pris en compte dès l'achat des produits, ce qui diminuerait le coût des déchets.

Le Président répond que la démarche est déjà en cours mais que l'efficacité est dépendante de l'attitude des consommateurs, il faut consommer différemment, c'est donc une politique nationale qui doit être mise en place. Par ailleurs, nous avons beaucoup trop de refus de tri, des tonnages repartent directement à l'enfouissement, entraînant un coût supplémentaire.

Nous allons communiquer sur une attitude de responsabilité collective avec le relais des mairies. L'étude sur la collecte des biodéchets devrait nous y aider, mais cette nouvelle collecte va entraîner des dépenses supplémentaires car nous allons collecter des déchets spécifiques qui nécessitent la mise en service de bacs spécifiques.....

Concernant les autres recettes, la participation CITEO et des éco-organismes a été estimée à 906 600 €, la participation ADEME suite à l'étude prévue au titre de l'appel à projets sur la RECYCLERIE, a été estimée à 17 500€ et le produit lié aux aides

de l'Etat quant aux Emplois Aidés a été inscrit à hauteur de 57 000€. Il comporte un prévisionnel de 11 agents.

Concernant le produit des apports facturés, le Président fait part d'un tassement des apports des professionnels ; Cependant, la révision de tarifs votés le 9 décembre, permet d'envisager une augmentation de ce produit en 2021.

Pour les reventes de matériaux, l'exécution 2020 apparaît meilleure que prévue, due entre autres, au cours et aux tonnages de ferraille à la hausse, au cours du carton qui remontent également, aux tonnages de plastiques (PET clair et PE / PP / PS) supérieurs à nos prévisions. Sur certains matériaux, la négociation conduite avec le 1<sup>er</sup> VP Fabrice MICHEL, a permis d'obtenir des prix plancher avec COVED pour 2021.

Le Président tient à mettre en avant les recettes du magasin de la Recyclerie, qui malgré le COVID, sont en augmentation.

La section d'investissement :

|     |                                                | DOB                             | cas d'un BP avant vote CA   |
|-----|------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
|     | SECTION d'INVESTISSEMENT                       | Total RAR +BP +<br>BS + DM 2020 | Estimation BP 2021<br>Revue |
|     | DEPENSES                                       |                                 |                             |
| 16  | Emprunts et assimilés                          | 303 543,37 €                    | 309 853,69 €                |
| 20  | Immobilisations incorporelles                  | 151 586,14 €                    | 25 000,00 €                 |
| 204 | fonds de concours                              | 0,00 €                          |                             |
| 21  | Immobilisations Corporelles                    | 1 166 593,72 €                  | 221 099,84 €                |
| 23  | Immobilisations en cours (Opérations en cours) | 391 621,44 €                    | 53 500,00 €                 |
| 23  | Immobilisations en cours (Opération à venir)   | 2 162 625,42 €                  |                             |
| 27  | Cautions et emprunts                           | 10 000,00 €                     | 0,00 €                      |
| 041 | Opérations d'ordre à l'intérieur de la section | 59 213,62 €                     | 64 973,98 €                 |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections              | 172 627,88 €                    | 172 627,88 €                |
| 020 | Dépenses imprévues d'Investissement            | 0,00 €                          | 12 000,00 €                 |
|     | <b>TOTAUX :</b>                                | <b>4 417 811,59 €</b>           | <b>859 055,39 €</b>         |
|     | RECETTES                                       | Total RAR +BP +<br>BS + DM 2020 | Estimation BP 2021<br>Revue |
| 13  | Dotations et Fonds de réserve                  |                                 | 0,00 €                      |
| 040 | Amortissements                                 | 720 800,00 €                    | 774 081,41 €                |
| 16  | emprunts et assimilés                          | 1 110 740,00 €                  | 20 000,00 €                 |
| 23  | garanties                                      |                                 |                             |
| 041 | Opérations d'ordre à l'intérieur de la section | 59 213,62 €                     | 64 973,98 €                 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement       | 1 438 909,74 €                  | 0,00 €                      |
| 001 | Excédent d'investissement reporté              | 1 088 148,23 €                  |                             |
|     | <b>TOTAUX :</b>                                | <b>4 417 811,59 €</b>           | <b>859 055,39 €</b>         |
|     |                                                | <b>Résultat CA 2020 :</b>       | <b>0,00 €</b>               |

L'augmentation de la grille 2021 ne nous permet pas d'investir plus de 299 599,84€ . Si le compte administratif 2020 dégage un excédent important en fonctionnement, on pourra prévoir un virement de crédits nous permettant de réaliser d'autres dépenses indispensables.

**Les dépenses d'investissement prévues au budget primitif 2021 :**

|                                               | Budget 2020<br>+ RAR | BS 2020<br>+ DM 2020  | TOTAL<br>BUDGET<br>2020 | BP 2021             | Commentaires                                 |
|-----------------------------------------------|----------------------|-----------------------|-------------------------|---------------------|----------------------------------------------|
| <b>Equipement Parc</b>                        | 0,00 €               | 270 000,00 €          | 270 000,00 €            | 14 680,00 €         | Dont pompe de relevage et gaines             |
| <b>Equipement Transports</b>                  | 0,00 €               | 0,00 €                | 0,00 €                  |                     |                                              |
| <b>Petit équipements service exploitation</b> | 78 917,47 €          | 41 362,00 €           | 120 279,47 €            | 20 000,00 €         | Caissons de déchetteries                     |
| <b>Travaux déchetteries</b>                   | 122 400,00 €         | 10 774,00 €           | 133 174,00 €            | 55 000,00 €         | Dont plate-forme béton et éclairage          |
| <b>Matériels de collecte</b>                  | 163 254,78 €         | 0,00 €                | 163 254,78 €            | 53 000,00 €         | Dont 48 000€ de conteneurs et 1 karcher      |
| <b>Recyclerie</b>                             | 58 986,41 €          | 60 000,00 €           | 118 986,41 €            | 32 419,84 €         | Dont travaux sur toiture et broyeur à câbles |
| <b>Massugas</b>                               | 583 177,03 €         | 2 167 625,42 €        | 2 750 802,45 €          | 33 500,00 €         | Dont éclairage                               |
| <b>Saint Magne</b>                            | 207 023,67 €         | 0,00 €                | 207 023,67 €            | 75 000,00 €         | Achat de terrain et maîtrise d'œuvre         |
| <b>Comm</b>                                   | 48 637,58 €          | -11 500,00 €          | 37 137,58 €             | 6 000,00 €          | Communication en déchetterie                 |
| <b>Divers</b>                                 | 79 018,36 €          | 2 750,00 €            | 81 768,36 €             | 10 000,00 €         | Informatique                                 |
|                                               | <b>475 780,00 €</b>  | <b>2 625 836,83 €</b> | <b>3 882 426,72 €</b>   | <b>299 599,84 €</b> |                                              |

Le Président prend l'engagement de limiter les investissements à l'indispensable, notamment les mises aux normes, que toutes les solutions seront étudiées, telles la location plutôt que l'achat pour le remplacement d'un camion, sachant que pour cela nous sommes dans l'obligation de passer par un marché. Une étude est en cours pour l'externalisation du bas de quai.

Le Président demande s'il y a des questions :

Un délégué demande des explications sur la prévision du poste de carburant (poste 68 autres matières et fournitures) en augmentation de 60% ;

Le Président répond que les chiffres de 2020 tiennent compte de la baisse d'activité due au COVID, ce chapitre est donc augmentation pour 2021.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Pas d'autres questions

Il propose donc de procéder au vote du budget primitif 2021.

**Vote du budget primitif 2021 :**

**Résultat du vote :**

Pour : 29 voix  
Contre : 01 voix  
Abstentions : 02 voix

⇒ Le Comité Syndical, à la majorité, approuve le budget primitif 2021

Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance.

### Point n°3 : Autorisation de signature pour l'achat d'un terrain à Saint Magne de Castillon

Le Président fait part aux délégués que, conformément à la décision prise par le bureau, exposée lors du DOB, le projet de la nouvelle déchèterie de Saint Magne est abandonné, mais que le terrain sera conservé, du fait de son prix actuel, voisin de 7 000€.

En conséquence, il conviendra de réaménager la déchèterie actuelle, d'effectuer des travaux de mise en conformité, avec sans doute la pose d'une bâche incendie. En effet la DREAL, lors de son contrôle du 13 janvier 2021, a constaté que nous n'avions pas de protection incendie, laquelle est obligatoire, à moins de 100m de la déchèterie.

Mme POIVERT fait remarquer qu'il est possible d'obtenir des aides du Département, mais que le projet doit être porté par la commune.

Le Président lui demande de bien vouloir s'informer et de faire part de cette faisabilité au prochain comité.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical d'acquérir une parcelle de terrain de 2080 m<sup>2</sup> (à confirmer au bornage) jouxtant la déchèterie.



Cette acquisition facilitera l'accès et la sortie des camions qui n'auront plus à faire de demi-tour dans la déchèterie, puisqu'une entrée et une sortie pourront être aménagées, sous réserve de validation d'un projet de faisabilité. De plus, une zone de stockage de bennes pourra être réalisée.

Après négociations conduites par le Vice-Président Bastien MERCIER, les propriétaires, Monsieur et Madame DUMAS, qui proposaient une vente de 1900m<sup>2</sup> pour 80 000 € ont accepté de céder 2 100m<sup>2</sup> au prix de 23€/m<sup>2</sup>, soit environ 48 000€ pour 2 100m<sup>2</sup>. Il est donc proposé de retenir un montant de 50 000€ au budget hors frais de notaire. En contrepartie, l'USTOM s'engage à réaliser une haie ainsi qu'une clôture nous protégeant des intrusions. Le Président précise que l'arrachage des vignes à la charge du bailleur a été effectuée.

Le Président demande s'il y a des questions.

Mme POIVERT informe l'assemblée qu'un dossier peut être déposé auprès du département pour l'aide à hauteur de 20% pour des acquisitions foncières.

Le Président lui demande de vérifier que l'USTOM, en tant que syndicat, est éligible.

Pas d'autre question.

Le Président propose donc au Comité Syndical de l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette acquisition, le sous-seing et l'acte authentique d'acquisition.

**Vote pour autoriser M. Le Président à signer tous les documents afférents à cette acquisition, le sous-seing et l'acte authentique d'acquisition :**

**Résultat du vote :**

|            |           |
|------------|-----------|
| Pour       | : 32 voix |
| Contre     | : 00 voix |
| Abstention | : 00 voix |

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise M. Le Président à signer tous les documents afférents à cette acquisition, le sous-seing et l'acte authentique d'acquisition.

#### **Point n°4 : Autorisation de signature pour la vente d'une parcelle de de la Recyclerie**

Le Président fait part aux délégués qu'en début d'année 2020, M. Joel GUERIN a sollicité l'USTOM sur la possibilité d'acquérir la parcelle de terrain non viabilisée (section AC N°166) sise 4 Pièce de l'Eglise, sur laquelle se trouve une maison en ruines, à côté de la Recyclerie.

Le bureau de l'USTOM du 6 février 2020, ayant émis un avis favorable pour la vente au prix de 15 à 20€ le m<sup>2</sup>, l'évaluation du terrain a été demandée au cabinet Cluzant, Géomètre. Cette étude a été réalisée le 27 novembre pour un coût de 900€ TTC.

La vente de cette parcelle, conditionnée aux accords d'urbanisme, est proposée au prix de 20€ le m<sup>2</sup> soit 18 160€.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Le Président propose donc au Comité Syndical de l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette vente, le sous-seing et l'acte authentique de vente.

**Vote pour autoriser M. Le Président à signer tous les documents afférents à cette vente, le sous-seing et l'acte authentique de vente :**

**Résultat du vote :**

|            |           |
|------------|-----------|
| Pour       | : 32 voix |
| Contre     | : 00 voix |
| Abstention | : 00 voix |

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise M. Le Président à signer tous les documents afférents à cette vente, le sous-seing et l'acte authentique de vente.

## Point n°5 : Règlement intérieur du Comité Syndical

Le Président rappelle que le projet de règlement intérieur a été présenté lors du dernier comité et reporté afin de préciser l'article sur la suppléance et la représentation au sein du bureau.

Le règlement intérieur doit être établi dans les six mois qui suivent l'installation de l'assemblée délibérante. Par la délibération D2019-10-19, le Comité Syndical a validé les nouveaux statuts de l'USTOM entraînant une modification du nombre de délégués titulaires et suppléants qui est passé de 118 à 39.

De fait, cette modification entraîne la non-représentativité de toutes les communes et par voie de conséquence, les délégués suppléants désignés par les Communautés de Communes ne sont plus attirés à un titulaire.

### Article 2 : La suppléance

Ce sujet a été abordé en début de séance, le Président reprend donc, en expliquant que si un titulaire n'est pas présent c'est un suppléant de la liste de la Communauté de Communes présent dans la salle qui représentera la Communauté de Communes. Par contre, si un titulaire a donné un pouvoir et que le nombre de votants de la CDC est atteint, le suppléant ne pourra pas voter.

Il est donc proposé :

« En cas d'empêchement ou d'absence, le membre titulaire du Comité Syndical est remplacé par son suppléant. Chaque titulaire est tenu d'informer son suppléant.

Remplacé par « En cas ..... Chaque titulaire est tenu d'informer un suppléant dans l'ordre de la liste des suppléants de sa Communauté de Communes s'il n'a pas donné pouvoir à un titulaire »

### Article 4: Fonctionnement du comité Syndical

« La convocation indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, y compris courrier électronique, au domicile des membres sauf s'ils font le choix d'une autre adresse. L'envoi de ces convocations et des pièces jointes peut être effectué par voie dématérialisée à l'adresse électronique de leur choix. »

Le Président indique qu'il conviendrait d'ajouter :

« ..... L'envoi de ces convocations et des pièces jointes est effectué par voie dématérialisée, sauf demande expresse, à l'adresse électronique de leur choix mentionnée sur un document signé par l'intéressé. Cet envoi dématérialisé devra être assujéti à un accusé de réception. »

Il ajoute que ce fonctionnement est déjà en place dans les Communautés de Communes.

### Article 21 : La composition du bureau

Dans les statuts, il est noté que toutes les Communautés de Communes doivent être représentées. Lors des élections du 7 septembre 2020, aucun délégué de la Communauté de Communes Lamothe Montravel Gurson n'a présenté sa candidature pour faire partie du bureau.

Le Président tient à préciser qu'il regrette cette situation.

Il propose la rédaction suivante :

Le paragraphe « Les membres du Bureau n'ont pas de suppléants. Chaque Communauté de Communes doit être représentée en Bureau. »

Est remplacé par :

« Les membres du Bureau n'ont pas de suppléants. Chaque Communauté de Communes doit être représentée en Bureau sous réserve de candidature. »

Le Président demande s'il y a des questions.

M. LE GOUZOUQUE, délégué suppléant, fait part de son désaccord sur l'article 2 concernant la suppléance. Si un titulaire ne vient pas et donne un pouvoir, cela signifie que le pouvoir est supérieur à la suppléance, il serait préférable que le suppléant soit sollicité. Il ne trouve pas normal que le titulaire puisse donner son pouvoir à un autre titulaire alors que des suppléants sont présents.

Le Président fait part de son souhait d'associer le plus souvent les suppléants aux débats, mais qu'aujourd'hui, la COVID rend difficile la présence de tous aux assemblées. Par contre il reconnaît que parfois, le choix de donner pouvoir à un autre titulaire est une question de confiance dans le vote et nous ne pouvons pas l'empêcher.

Le Président explique qu'actuellement la difficulté vient du fait que les titulaires ne sont plus associés à un suppléant. Les Communautés de Communes nous ont transmis une liste de titulaires et une liste de suppléants ; par conséquent, lorsqu'un titulaire est absent, le suppléant de la liste de la même Communauté de Communes ayant émargé supplée le titulaire absent, la suppléance étant attribuée selon l'ordre de la liste fournie.

Un délégué préconise que les titulaires invitent leur suppléant.

Le Président est favorable à la présence des suppléants, ce qui leur permettrait d'avoir une parfaite connaissance des dossiers. S'ils ne peuvent pas voter, ils peuvent poser des questions. Il rappelle que la COVID nous oblige à être vigilants quant au nombre de présents dans la salle.

Un délégué souhaite savoir qui détermine les titulaires et les suppléants ?

Le Président répond que c'est une désignation et un vote de chaque Communauté de Communes.

François MAS souligne que lors de la mise en place des commissions les suppléants ont été sollicités.

Pas d'autre question, le Président propose de valider et de l'autoriser à signer ce règlement Intérieur pour que son entrée en vigueur soit effective.

**Vote pour valider et autoriser le Président à signer le règlement Intérieur pour que son entrée en vigueur soit effective.**

**Résultat du vote :**

|             |           |
|-------------|-----------|
| Pour        | : 32 voix |
| Contre      | : 00 voix |
| Abstentions | : 02 voix |

⇒ Le Comité Syndical, à la majorité, valide et autorise le Président à signer ce règlement Intérieur pour que son entrée en vigueur soit effective.

## Point n°6 : Tableau des effectifs

Le précédent tableau des effectifs (voté le 05-12-2019) faisait état de 30 postes, dont 29 pourvus et 3 vacants. Le passage à la Convention Collective Nationale des Activités du Déchet engendre des mutations de postes de fonctionnaires vers des postes de droit privé.

Ainsi, il convient d'ajuster le tableau des effectifs, et tenir compte des avancements de grade.

Il est proposé d'ajuster le tableau dans le sens suivant :

### Création de 2 postes, en conséquence des avancements de grade prévus en 2021 :

- Création de 1 poste d'adjoint administratif territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Création de 1 poste d'ingénieur suite à une promotion interne d'un agent

### Suppression de 12 postes:

- 2 postes d'adjoint administratif territorial suite à la mutation d'un agent d'un agent et l'avancement de grade d'un agent
- 2 postes d'adjoint administratif territorial suite à la mutation d'un agent d'un agent et l'avancement de grade d'un agent
- 4 postes d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe suite au départ à la retraite d'un agent, la mutation d'un agent, la rupture conventionnelle d'un agent et un agent qui est un agent du CDG33.
- 3 postes d'adjoint technique territorial suite au départ à la retraite d'un agent, le passage en CDI de droit privé d'un agent et la rupture conventionnelle d'un agent.

M. Philippe CHUCHE, notre nouveau comptable, intégrant l'USTOM avec un contrat de droit privé, le poste de comptable est vacant, mais il est préférable de le conserver.

Après avancement de grade, les postes correspondants aux grades initiaux pourront être supprimés.

Ce nouveau tableau des effectifs a été validé par l'ensemble du Comité Technique lors de sa séance du 15 décembre 2020.

Le Président demande s'il y a des questions.

Un délégué demande que soit communiqué l'organigramme à l'ensemble des délégués.

Le Président donne son accord, l'organigramme non nominatif sera envoyé à tous les délégués titulaires et suppléants.

Un délégué souhaiterait que soit également communiqué le matériel appartenant à l'USTOM par service.

Le Président explique que tous ces renseignements sont dans le rapport annuel de l'USTOM qui est consultable sur notre site internet. Ce rapport est communiqué aux mairies qui le valide en conseil municipal. Tout le monde peut s'y référer.

Il termine en invitant les délégués qui ont des sollicitations à formuler, à le faire par l'intermédiaire de son mail : [président@ustom.fr](mailto:président@ustom.fr).

Pas d'autre question, le Président propose de valider ces créations et suppressions de poste et la modification du tableau des effectifs.

**Vote pour valider les créations et les suppressions de poste et la modification du tableau des effectifs.**

**Résultat du vote :**

Pour : 32 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide les créations et les suppressions de poste et la modification du tableau des effectifs.

|                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Point n°7 : Signature d'une convention pour la collecte et la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le Président informe les délégués que par délibération (D2015-09-23) l'USTOM a décidé de signer une convention avec l'OCAD3E, éco-organisme agréé par les Pouvoirs Publics.

L'intérêt pour l'USTOM est la mise à disposition et la collecte des contenants par le prestataire avec l'octroi de compensations financières pour la communication (plafond de 3000 €/an) et des soutiens sur les tonnages collectés (460€/trimestre de forfait ajouté à une contribution entre 23 et 71€/tonne suivant les tonnages collectés).

Depuis 2017, l'USTOM a reçu 133 015,88€ en compensations financières.

La convention est à renouveler pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en 2026.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de questions.

**Vote pour autoriser M. Le Président à signer la nouvelle convention avec OCAD3E pour la collecte des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) :**

**Résultat du vote :**

Pour : 32 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la nouvelle convention avec OCAD3E pour la collecte des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)

|                                                  |
|--------------------------------------------------|
| <b>Point n°8 : Adhésion à Gironde Ressources</b> |
|--------------------------------------------------|

Le Président fait part à l'assemblée que le département, les communes et les EPCI ont créé ensemble *Gironde Ressources*, l'agence technique départementale, constituée d'une équipe de conseillers en développement, d'experts financiers, juridiques, administratifs, techniques.

Le support apporté peut revêtir diverses formes telles que l'aide aux marchés publics, une assistance juridique, fiscale, des avis techniques, des aides à la rédaction des actes, ...

Il ajoute, que pour une cotisation annuelle de 50€, cette adhésion est une opportunité, en termes de conseil et d'accompagnement de projets.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Le Président propose donc au Conseil Syndical d'adhérer à Gironde Ressources.

**Vote pour adhérer à Gironde Ressources :**

**Résultat du vote :**

|            |           |
|------------|-----------|
| Pour       | : 32 voix |
| Contre     | : 00 voix |
| Abstention | : 00 voix |

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'adhésion à Gironde Ressources.

|                                                        |
|--------------------------------------------------------|
| <b>Point n°9 : Panneaux photovoltaïques sur Rimons</b> |
|--------------------------------------------------------|

Le président rappelle que la déchèterie de Rimons est entourée d'une réserve foncière appartenant à l'USTOM, laquelle constitue une ancienne décharge. Il expose au comité que suite à de récents travaux financés par l'USTOM et le Syndicat d'électricité, une ligne EDF est arrivée à proximité, offrant ainsi une réelle opportunité pour lancer un appel à candidatures pour l'émergence d'un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le site, et de challenger des porteurs de projet. Il note qu'une telle implantation sur des friches bonifie le tarif de rachat de l'électricité.

Le lauréat réalisera à ses frais, l'étude de faisabilité (y compris étude environnementale, défrichement éventuel, etc...), contractualisera, le cas échéant, avec ENEDIS, suivra et fera réaliser les travaux, gèrera l'entretien et la gestion du parc durant le bail, prendra en charge le recyclage de fin de vie des panneaux, et rétribuera l'USTOM via un loyer.

Mme POIVERT informe l'assemblée qu'une enquête sera effectuée, toutes les instances sollicitées, commune, CDC. Elle préconise de se rapprocher de Gironde Energie qui est très pointu sur ces études.

Le Président précise que l'USTOM est uniquement lanceur du projet, qu'il se rapprochera de la SEM créée par le SDEEG (Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde).

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Le Président propose donc au Conseil Syndical de voter pour autoriser le Président à lancer un appel à manifestation d'intérêt.

**Vote pour le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt :**

**Résultat du vote :**

|            |           |
|------------|-----------|
| Pour       | : 32 voix |
| Contre     | : 00 voix |
| Abstention | : 00 voix |

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à lancer un appel à manifestation d'intérêt.

## Point n°10 : Tickets restaurant

Le Président fait part aux délégués que lors du CT du 15/12/2020, le collège des représentants du personnel et le collège des employeurs ont émis un avis favorable à la mise en place d'attribution de ticket restaurant. Cette décision ne fait que confirmer la position antérieure du CT, laquelle s'appuyait sur un sondage réalisé auprès des agents en 2019, lequel donnait la préférence à l'attribution des tickets restaurant plutôt qu'à l'adhésion au CNAS (Comité National des Actions Sociales).

La simulation du coût à financer par la collectivité a été effectuée à hauteur de 50% sur une valeur faciale du ticket de 5€. Pour un maximum de 60 agents, 19 tickets par mois, le coût est de 68 400 € annuels maximum dont 34 200€ pour la collectivité, à la condition que chaque agent prenne un ticket pour chaque jour d'activité.

Le Président précise que les agents n'ont pas l'obligation de prendre des tickets restaurant, que pour en bénéficier ils doivent travailler la journée entière, qu'enfin, les tickets ne sont accordés que pour les jours ouvrés et travaillés et qu'ils ne peuvent se cumuler avec la prime panier.

Des délégués estiment que compte tenu des difficultés financières de l'USTOM, ce point pourrait être ajourné et reconsidéré plus tard.

Le Président répond que ce dossier est en suspens depuis longtemps, qu'il convient de développer l'action sociale au sein de la structure, son souhait étant de pouvoir récompenser les agents qui fournissent un bon travail.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Le Président propose donc au Conseil Syndical de mobiliser les crédits pour la mise en place des tickets restaurant.

### Résultat du vote :

|            |           |
|------------|-----------|
| Pour       | : 31 voix |
| Contre     | : 01 voix |
| Abstention | : 00 voix |

⇒ Le Comité Syndical, à la majorité, autorise la mobilisation de crédits pour la mise en place des tickets restaurant.

## Informations

### Rapport des décisions prises dans le cadre des délégations consenties

Le Président énumère les décisions prises lors de la présidence précédente de M. Sylvain MARTY qui n'ont pas été présentées aux assemblées délibérantes, puis, celles prises depuis la nouvelle présidence.

### Espace de partage entre l'USTOM et ses délégués : réseau Yammer

Le président informe les délégués, qu'afin de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des données (RGDP), règlement de l'Union européenne sur la protection des données à caractère personnel, l'USTOM met à disposition des délégués un espace de partage, le réseau Yammer, situé sur le site [www.USTOM.fr](http://www.USTOM.fr).

### **Site Internet**

Le Président fait part de la décision de la nouvelle équipe de rénover le site internet, qui n'est pas convivial. Un devis a été signé en ce sens, auprès d'un prestataire.

L'ordre du jour étant terminé, le Président demande s'il y a des questions. Aucune question n'étant posée, il remercie les délégués de leur participation.

La séance est levée à 21h00.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a small vertical stroke at the end.

Christian MALANDIT-SALLAUD